

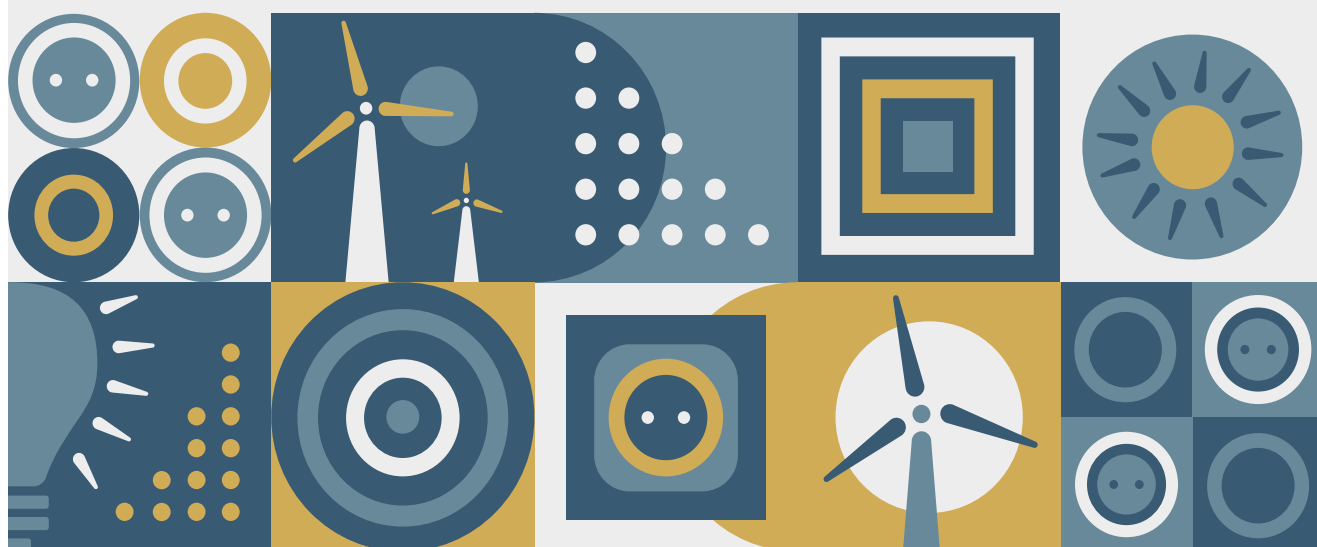
RAPPORT

DÉVELOPPEMENT

DURABLE

du Grand Narbonne

2023



SOMMAIRE

Édito	2
Préambule.....	4

LA STRATÉGIE ET LES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cadre général.....	6
Un plan climat air énergie territorial : une feuille de route 2019-2024	7
Un schéma de cohérence territoriale : une feuille de route en matière d'aménagement.....	9

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Améliorer les performances énergétiques du territoire.....	10
Développer les énergies renouvelables.....	12
S'adapter au changement climatique	12
Réduire l'utilisation de la voiture individuelle.....	14
Développer les modes de déplacements actifs.....	18
Améliorer la qualité de l'air.....	21

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Favoriser la biodiversité et préserver les paysages	22
Protéger la ressource en eau.....	23
Gérer et valoriser les déchets.....	24

LA COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS ET L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Favoriser un accès à la culture pour tous	26
Mobiliser le grand public aux enjeux du développement durable.....	29

TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE 30

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, AU CŒUR DE NOS ACTIONS



Depuis des années, le Grand Narbonne intègre des objectifs de développement durable dans ses politiques publiques. Cette année encore, le rapport développement durable fait le bilan des actions menées par l'agglomération dans l'ensemble de ses compétences.

En tant qu'autorité organisatrice des mobilités, le Grand Narbonne a validé cette année son plan des mobilités actives, stratégie pour développer les alternatives à la voiture. La préparation du cahier des charges pour le renouvellement de la délégation de service public des transports en commun est l'autre axe fort travaillé en 2023 pour permettre à davantage de nos administrés de renoncer à la voiture pour leurs trajets du quotidien.

Pour répondre à une demande des élus, le travail sur l'économie circulaire va s'intensifier grâce au recrutement d'une chargée de mission dédiée et la validation de notre stratégie dès le premier trimestre 2024.

Le Grand Narbonne poursuit également son accompagnement des communes sur des projets de désimperméabilisation en apportant un soutien financier et en ingénierie sur le montage des dossiers et le volet animation de la démarche. Le travail sur l'adaptation de notre territoire aux effets du changement climatique se poursuit encore à travers la démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) d'une part et un travail commun avec nos neuf communes littorales.

Échelon incontournable de la transition écologique, la collectivité a fait le choix de mettre ses compétences sur le mode du développement durable. Cette volonté politique des élus, combinée au savoir-faire des agents, a valu à notre agglomération la reconnaissance de l'Ademe via l'attribution d'une première étoile dans la démarche d'économie circulaire et une troisième étoile sur nos actions Climat Air Énergie. Continuons !

Jean-Marie Monié

Vice-Président
du Grand Narbonne délégué
à la Transition écologique,
la Croissance verte
et au Développement durable

Ce rapport retrace les politiques et stratégies élaborées par Le Grand Narbonne pour répondre aux cinq finalités du développement durable :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,

Épanouissement de tous les êtres humains,

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommations responsables.

Ce rapport s'inscrit également dans les 17 objectifs de développement durable.



CE DOCUMENT A UN TRIPLE OBJECTIF :



- **RENDRE COMPTE DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** engagées par le Grand Narbonne.



- Communiquer sur la mise en œuvre globale du développement durable par le Grand Narbonne en interne et sur le territoire pour **AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DES POLITIQUES MENÉES.**



- **AIDER À LA DÉCISION LES ÉLUS** du Grand Narbonne lors du vote du budget.



**LA STRATÉGIE
ET LES ACTIONS
SUR LE TERRITOIRE
EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Dans la définition du projet de territoire « Grand Narbonne 2030 », les élus communautaires ont placé la transition écologique et la croissance verte au centre des priorités. C'est le fil rouge d'un développement qui s'appuie sur la protection et la valorisation des richesses naturelles de la Narbonnaise (le soleil, le vent, la mer et les étangs, la vigne) afin de générer des activités nouvelles compatibles avec les objectifs de développement durable.



Ces dernières années, le Grand Narbonne s'est inscrit dans un grand nombre de démarches et de dispositifs de transition écologique initiés au niveau européen, national ou régional. Ainsi, dès 2015, l'agglomération a été labellisée **Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)**, décrochant au total une enveloppe de 2,5 M€ de subventions dont 1 M€ destiné aux communes pour la réalisation de projets s'inscrivant dans la croissance verte.

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) 2019-2024, document stratégique réglementaire, co-élaboré avec le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, a été délibéré le 24 janvier 2019 et approuvé le 16 janvier 2020. Le plan d'actions, mis en œuvre dès 2019, est également le plan d'actions qui permet d'alimenter la démarche de labellisation Climat Air Énergie (ex Cit'ergie). En effet, fin janvier 2019, le Grand Narbonne s'est vu décerner le label Cap Cit'ergie pour récompenser sa politique ambitieuse en matière d'énergie. L'inscription dans cette démarche a permis de bénéficier d'un accompagnement extérieur pour induire un processus d'amélioration continue sur l'ensemble des compétences. Il a été pointé trois domaines prioritaires d'actions : patrimoine, urbanisme durable et mobilité.

Territoire labellisé

Déjà labellisé Territoire d'industrie en 2019, le territoire du Grand Narbonne est labellisé pour la période 2023-2027 en vue d'apporter des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie.

En 2020, le Grand Narbonne a été l'un des 80 territoires choisis par l'État pour signer un contrat de transition écologique (CTE). Ce contrat comporte 15 actions phares en faveur de la transition écologique portées par la communauté d'agglomération avec ses nombreux partenaires. Ce CTE est un accélérateur de plus vers la croissance verte et s'articule avec la démarche Territoires d'industrie déjà engagée.

Ce CTE a été intégré au contrat de relance et de transition écologique, signé avec l'État fin 2021 et qui a donné lieu à la mise en place d'actions dès 2022.

Fin 2020, le Grand Narbonne a signé un contrat d'objectifs territorial avec l'Ademe sur la période 2021-2025. Il vise à amplifier les actions sur les volets Climat-Air-Énergie et économie circulaire.



52 % DU POTENTIEL ATTEINT

Suite à l'audit mené en septembre, la Commission nationale des labels a octroyé une **3^e étoile** au label **Territoire Engagé sur la Transition Écologique**

DEUX DOCUMENTS STRATÉGIQUES STRUCTURANTS

1. UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : UNE FEUILLE DE ROUTE 2019-2024

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est composé d'un diagnostic, d'une stratégie, d'une évaluation environnementale et d'un plan d'actions qui comporte 6 axes stratégiques et 15 actions phares.

Un bilan à mi-parcours de ce PCAET fin 2022 a donné à une consolidation du plan d'actions initial. L'évaluation a été pilotée en interne. Elle a donné

lieu à un travail en transversalité en s'appuyant sur le comité des référents Climat Air Énergie.

Ce plan d'actions consolidé a été approuvé par le conseil communautaire le 12 décembre 2022. Il n'a pas fait l'objet de modifications dans sa structure (15 actions phare) et sa méthode (instances de gouvernance...).

6 AXES STRATÉGIQUES



1 - **RÉDUIRE** les consommations d'énergie et d'eau en améliorant le confort



2 - **ENCOURAGER** les mobilités alternatives



3 - **SOUTENIR** les filières de la croissance verte



4 - **DÉVELOPPER** les énergies renouvelables thermiques et électriques



5 - **FAVORISER** l'adaptation au changement climatique et la séquestration carbone



6 - **SYSTÉMATISER** la prise en compte des enjeux climat-air-énergie.

15 ACTIONS PHARES

1

Engager
l'**éco-exemplarité**
des collectivités

2

Soutenir les travaux
de **rénovation**
énergétique
avec un parcours coordonné

3

Valoriser les toits :
rénovation et isolation,
cadastre solaire,
végétalisation

4

Planifier un
urbanisme durable,
notamment par une
nouvelle mobilité

5

Mettre en place des
alternatives
à la voiture

6

Développer le
tourisme durable

7

Mettre en œuvre une
stratégie territoriale pour une
agriculture durable

8

Soutenir l'innovation
dans les filières de la
croissance verte

9

Développer le
recours aux **matériaux**
biosourcés et/ou locaux,
notamment pour favoriser la
séquestration carbone

10

Développer une
énergie renouvelable
quantitative et participative

11

Adapter le
territoire et les
écosystèmes,
notamment à l'élévation
du niveau de la mer

12

Améliorer la gestion
quantitative et qualitative de
la **ressource en eau**

13

Massifier les pratiques et
gestes économes
en eau et en énergie

14

Organiser un réseau local
d'ambassadeurs pour
amplifier la transition
énergétique

15

Partager le suivi et l'évolution
du **Plan Climat**
avec l'ensemble des
acteurs du territoire

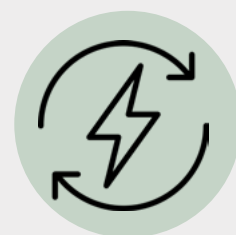
IL VISE :



- Une **baisse des émissions de gaz à effet de serre** de **-18 %/2014** d'ici 2030 et **-35 %** d'ici 2050



- Une **diminution des consommations d'énergie** de **-17 %/2014** d'ici 2030 et **-38 %** d'ici 2050



- Devenir un territoire **autonome en électricité** d'ici 2030 et **territoire à énergie positive d'ici 2050**

2. UN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE : UNE FEUILLE DE ROUTE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT

En parallèle du PCAET, le Grand Narbonne a révisé en 2021 son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le SCoT dresse un diagnostic du territoire (démographie, secteurs économiques, environnement, urbanisme, mobilité) et établit un Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ainsi, le SCoT porte une ambition identique à celle du PCAET, à savoir une stratégie de territoire à énergie positive à horizon 2050 avec un objectif de baisse de 37 % des émissions de gaz à effet de serre, une diminution de 38 % de la consommation d'énergie actuelle et une multiplication par au moins 2,7 de la production d'énergie renouvelable par rapport à 2014 pour atteindre 1 917 GWh/an.

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1. AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DU TERRITOIRE

Depuis 2021, le service habitat est devenu Maison de l'Habitat du Grand Narbonne et labellisé guichet France Rénov' - Rénov'Occitanie. Ce guichet unique de la rénovation énergétique (Rénov'Habitat) est la porte d'entrée unique pour l'ensemble des particuliers du territoire sur les questions de rénovation énergétique, rénovations globales et de manière plus générale sur toutes les questions permettant d'améliorer ou de requalifier leur logement.

Le Grand Narbonne participe également au financement du Programme d'Intérêt Général lutte contre la précarité énergétique, piloté par le Département (MonCoachÉcoLogis).

Pour l'année 2023, le service habitat a recensé près de 1400 nouvelles demandes sur le seul volet de la rénovation énergétique du bâti :

- Près de **1000 conseils aux particuliers** ;
- **5 copropriétés accompagnées** ;
- Entrée en phase opérationnelle de l'expérimentation Ensembles Solidaires ;
- La mobilisation de l'ensemble des **subventions** possibles pour ces bénéficiaires ;
- Des **permanences quotidiennes** à la Maison de l'Habitat et du développement durable ;
- **7 guichets itinérants**, accueillant en moyenne 20 nouveaux contacts chacun.



Site internet dédié pour toutes les questions sur :

- Économies d'énergie
- Autonomie des personnes âgées ou handicapées
- Réhabilitation des logements indignes ou vacants
- Patrimoine bâti et façades

CONTACTS



1700 contacts téléphoniques

610 rendez-vous conseils organisés

THÉMATIQUES PRINCIPALES



Énergie 72 %

autonomie 12 %

Façades 6 %

**Lutte habitat indigne :
38 signalements**



Concernant les subventions 2023 mobilisées au bénéfice des habitants :

- Dans le cadre de France Rénov' – Rénov' Occitanie : **75 audits ont été financés** pour des habitations et des copropriétés (avec un cofinancement Grand Narbonne)
- Dans le cadre du PIG MonCoachÉcoLogis, 80 dossiers clôturés, pour plus de **1 532 178,06 € de coût de travaux réalisés à 75 % par des entreprises du territoire.**
- La prime rénovation énergétique du Grand Narbonne accompagne les projets photovoltaïques en autoconsommation, les projets « Bâtiment basse consommation » ou encore l'usage des matériaux biosourcés. Sur 2023, **128 000 € de subventions du Grand Narbonne** ont cofinancé 463 394,40 € de travaux. D'autres dossiers sont engagés et en cours de réalisation.

D'autres subventions dédiées à la rénovation et à la réhabilitation des biens viennent compléter ces financements, pour accompagner les habitants dans des démarches de rénovations globales et exemplaires :

- Actions Façades ;
- Volet « Lutte contre Habitat Indigne » pour les propriétaires occupants et pour les propriétaires bailleurs
- Volet « Lutte contre la vacance »
- Autonomie et maintien à domicile.

Par ailleurs, le Grand Narbonne a été **lauréat en 2023 d'un appel à projet de l'Ademe pour réaliser un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE)**. La collectivité va ainsi bénéficier d'un accompagnement technique et financier personnalisé pour définir la stratégie en termes de gestion du patrimoine communautaire et travailler notamment sur les 12 plus gros bâtiments.

Le service Patrimoine compte désormais **dans son équipe un économiste de flux**, spécialisé dans la gestion des bâtiments pour guider la collectivité vers des bâtiments et des comportements plus écoresponsables. Ainsi, en étudiant de près les factures d'électricité et gaz des bâtiments

communautaires, l'économiste de flux pourra **optimiser les abonnements, sensibiliser les utilisateurs et planifier les travaux adaptés.**

Rappelons les objectifs fixés par le décret dit tertiaire de réduire les consommations d'énergie finale de nos bâtiments d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à l'année référence 2010.

2. DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

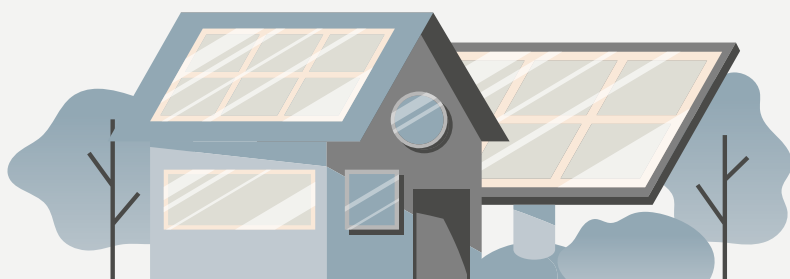
Les caractéristiques climatiques favorables font que le territoire du Grand Narbonne est historiquement impliqué dans la production d'électricité d'origine renouvelable, l'enjeu aujourd'hui étant de poursuivre sur la voie de l'**autonomie énergétique** tout en étant **exemplaire et innovant** sur les modalités de développement de cette électricité d'origine renouvelable. Pour cela, Le Grand Narbonne et le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée ont élaboré un cadastre solaire à l'échelle du territoire :

www.narbonnaise.cadastre-solaire.fr



1 419 connexions en 2023

ce qui démontre l'intérêt persistant de l'outil
(8987 depuis sa mise en place en 2018)



Les panneaux photovoltaïques installés en 2022 sur deux stations d'épuration ont permis de **RÉDUIRE DE 25 % EN 2023 LA QUANTITÉ D'ÉLECTRICITÉ achetée sur le réseau.**

3. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Grand Narbonne s'est engagé en 2022 dans la démarche Trajectoires Adaptées au Changement Climatique des Territoires (TAACT) pilotée par l'Ademe dont l'objectif est d'anticiper et de réduire les conséquences du changement climatique sur les systèmes naturels et la société. L'année 2023 a permis de préparer la méthodologie de travail et le calendrier qui démarrera par des premières réunions thématiques au printemps 2024.

En améliorant les connaissances pour mieux prévoir



Début 2023 marque la clôture de la première phase du programme scientifique SALIN. Grâce à un important partenariat scientifique et financier associant le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, la Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne, le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), l'Institut Agro Montpellier, la Région Occitanie et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le **phénomène de salinisation des sols** de la **basse plaine de l'Aude** est enfin expliqué. Grâce à l'analyse de plus de **1 300 échantillons**, ce travail ambitieux apporte désormais de nombreuses réponses scientifiques sur une origine historique de la salinité des nappes et des sols de cette plaine. Traditionnellement, les **vignes** sont **régulièrement inondées** pour empêcher la remontée de sel dans le sol. **Plusieurs pistes d'adaptation** ont été pré-identifiées pour **intégrer les évolutions climatiques** (augmentation des températures et des périodes de sécheresse, diminution des ressources en eau disponibles).



L'année 2023 a permis de **préparer le projet SALIN2** qui sera consacré à la co-construction de scénario d'**adaptation des pratiques de gestion des sols et des usages de l'eau** destinés à l'agriculture. Le démarrage de cette seconde phase est prévu en 2024.



En anticipant les aléas littoraux

En 2023, le Grand Narbonne et le SMMAR ont **démarré l'élaboration de la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte**.



Après un **atelier collectif** mené en janvier à Gruissan avec les techniciens et services publics, des **rencontres individuelles** avec les **9 communes littorales** sont en cours pour **préciser les enjeux et les modalités d'intervention** envisagées sur le **littoral à court, moyen et long terme** au plus près des territoires.

Chaque trimestre, les 10 communes du littoral (mer et étangs) et Le Grand Narbonne se réunissent en Club littoral. L'occasion pour la commune qui accueille la réunion de présenter un dossier d'aménagement et de partager ensemble les actualités et avancées de la stratégie locale de gestion du trait de côte.

En améliorant la résilience du territoire

En 2023, le Grand Narbonne poursuit son travail sur la **désimperméabilisations des sols** en partenariat avec l'Agence de l'eau.

Le Grand Narbonne a accompagné plusieurs communes dans leurs démarches de **désimperméabilisation** et **végétalisation**, en pilotant les **études de faisabilité** à l'école maternelle Raymond Courrière de **Sallèles-d'Aude**, l'école primaire de **Saint-Marcel-sur-Aude**, et dans les écoles élémentaires de **Sainte-Valière** et **Narbonne** (école Louis Pasteur).

Ces études sont menées avec le concours de bureaux d'études techniques et comprennent également un volet animations pédagogiques réalisées par les associations spécialisées. Ces projets sont soutenus par l'Agence de l'eau RMC et la Région Occitanie.



LES ÉCOLES AYANT FAIT L'OBJET DE TRAVAUX DE DÉSIMPERMÉABILISATION EN 2023 :

Narbonne : école Jean Macé

Coursan : école maternelle Danielle Casanova

Moussan : école élémentaire Lucie Aubrac

Cuxac-d'Aude : école élémentaire Yvan Pélissier

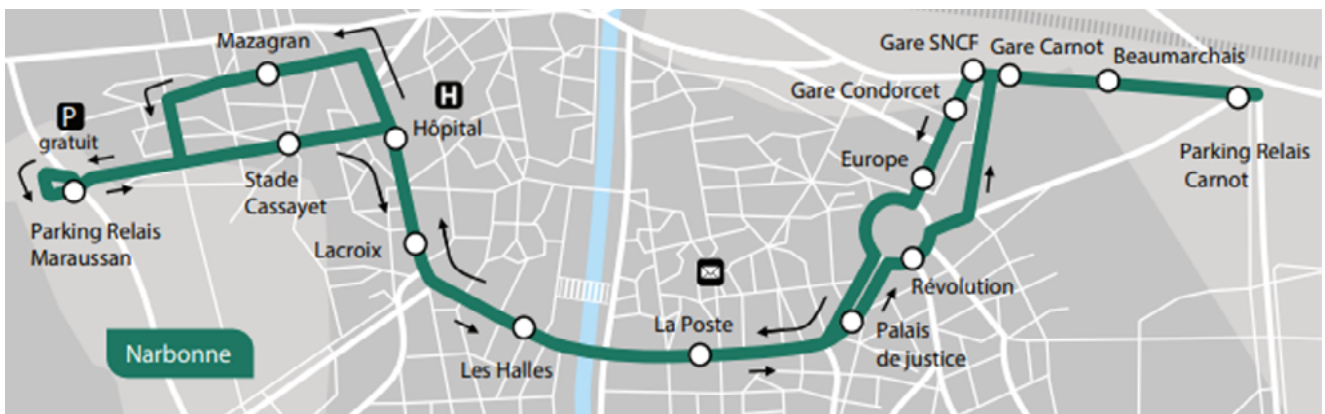


4. RÉDUIRE L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Le Grand Narbonne organise les transports en commun sur son territoire dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

Citadine 2 : un nouveau parking relais a été créé en 2023 par la Ville de Narbonne à proximité de la déchetterie (avenue Carnot) avec 80 places de stationnement permettant aux automobilistes de laisser leur voiture gratuitement en périphérie du centre-ville.

Afin de permettre aux utilisateurs de se rendre en centre-ville, la Citadine 2 a vu son itinéraire prolongé jusqu'au parking (nouveaux arrêts desservis GARE CARNOT, BEAUMARCHAIS et PARKING RELAIS CARNOT). À partir de ce parking relais gratuit, les usagers peuvent se rendre à la Gare SNCF, au centre-ville de Narbonne ou à l'Hôpital avec la navette gratuite Citadine 2 du lundi au samedi de 7h40 à 19h20.



Desserte de la zone d'activité Techno Parc Pech Perry à Montredon-des-Corbières : depuis le 4 septembre 2023, la zone d'activités Techno Parc Pech Perry à Montredon-des-Corbières (qui comprend l'Hôpital Privé du Grand Narbonne) est desservi par la ligne 12 du lundi au samedi de 6h30 à 20h. Cette nouvelle desserte permet ainsi de relier Narbonne à cette zone en utilisant les transports en commun pour les visiteurs de la zone mais également les salariés de l'Hôpital.



Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

L'année 2023 a également été un temps fort pour le transport en commun avec la **préparation du renouvellement de la DSP transport** qui devra entrer en vigueur en janvier 2025. Les élus communautaires ont notamment fait le choix d'une « électrification » progressive de la flotte de bus urbain pour une mobilité décarbonée.

Le Grand Narbonne développe en complément sur le territoire de nombreuses actions sur le thème de la mobilité (**création de voies mobilités actives, validation du plan des mobilités actives** et de son PPI sur 6 ans, **accompagnement des communes** sur leurs projets AVélo 2 et AVélo 3...). Ce dynamisme a permis d'obtenir le **label Écomobilité** chaque année depuis 2017, faisant ainsi de la Communauté d'agglomération une collectivité relais.



En 2023, 10 villes ont obtenu ou conservé le label Écomobilité : Armissan, Bize-Minervois, Cuxac-d'Aude, Coursan, Fleury d'Aude, Moussan, Narbonne, Névia, Port-la Nouvelle et Sallèles-d'Aude.

Les alternatives au carburant



Le Grand Narbonne accompagne le Syaden dans le contenu du schéma départemental de déploiement des installations de recharge pour véhicules électriques sur notre territoire. Accompagnant la politique nationale de développement des véhicules électriques, ce programme planifie la création d'un maillage pertinent de point de recharges sur l'ensemble du département.



Les alternatives à la voiture

Face au défi de la transition énergétique, le Grand Narbonne peut se présenter comme un acteur fort pour proposer des alternatives crédibles de mobilité à sa population, plus écologiques et plus économiques.

Cette opportunité s'appuie notamment sur **l'aménagement des 3 principales gares du territoire qui bénéficient d'une véritable attractivité en pôles d'échanges multimodaux (PEM)**, espaces d'articulation entre différents modes de transport : train, bus ; taxi, vélo, marché à pied... :

Narbonne	Port-la-Nouvelle	Leucate
4 ^e gare d'Occitanie + de 2,1 M de voyageurs en 2022 +42 % / 2017	125 000 voyageurs en 2022 +43 % / 2017	108 000 voyageurs en 2022 +63 % / 2017



Au-delà de l'opération d'aménagement, le PEM est également l'occasion d'intervenir sur l'offre de mobilité (future DSP transport), les services et plus globalement de requalifier le quartier de la gare.

Les enjeux sont doubles :



FAVORISER LA MOBILITÉ DU QUOTIDIEN :

travail, études, loisirs..., étant donné que Narbonne est le principal pôle d'emplois, Port-la Nouvelle et Leucate des pôles structurants.



FAVORISER UNE NOUVELLE MOBILITÉ TOURISTIQUE :

saison, week-end, événements..., étant donné que Narbonne accueille 2 100 000 visiteurs en cœur de ville sur l'année et que la population de Port-la Nouvelle et de Leucate est respectivement multipliée par 6 et 17 l'été.



L'année 2023 a permis d'affiner les scénarios qui seront présentés en comité de pilotage en février 2024 pour arbitrage.

5. DÉVELOPPER LES MODES DE DÉPLACEMENTS ACTIFS

La facilitation des déplacements à vélo est un enjeu majeur sur notre territoire. Plus de 9,5 M € ont déjà été investis par le Grand Narbonne pour le déploiement et l'entretien des pistes cyclables représentant plus de 90 km, qui composent la Littorale et le réseau de voies de circulation douce.

En définissant une stratégie

Le **Plan des Mobilités Actives (PDMA) du Grand Narbonne** a été approuvé en septembre 2023. Il a pour but de **définir la stratégie globale** de la politique cyclable du Grand Narbonne pour les prochaines années en identifiant les **axes cyclables à travailler** par les communes et le Grand Narbonne. Ce plan comprend également les **volets services** (box de stationnement vélo, totems de réparation), la **promotion de la marche** et une partie communication/sensibilisation autour de cette pratique.

Ce PDMA est accompagné d'un doublement de l'investissement du Grand Narbonne pour le vélo passant de 1 million à 2 millions d'euros par an, dont 150 000€ de fonds de concours pour inciter les communes à travailler sur ce sujet.



En développant des services

En 2023 les premiers totems réparations ont été mis en place le long de la Littorale et à proximité des principaux équipements. Ce dispositif permet aux cyclistes de trouver le long de leur parcours tout le nécessaire pour la réalisation de petites réparations sur leur vélo. Ce sont en tout **12 totems réparations** qui vont être implantés à terme pour un budget de 21 600 €.

La **poursuite du déploiement de box à vélos** sur les communes de Narbonne, Cuxac-d'Aude, Fleury d'Aude, Peyriac-de-Mer, Leucate et Névian. Aujourd'hui, une trentaine de box à vélos sont installés sur le territoire, ce qui représente **100 places de stationnement vélos**.



De plus, le Grand Narbonne poursuit son **opération de prêt de 3 vélos cargo** dans les communes à destination des parents d'élèves et des assistantes maternelles. **8 communes ont pu tester le dispositif** en 2023. Une campagne de communication a accompagné l'opération qui connaît un bon succès à chaque fois avec 80 % de satisfaction.

Suite à une expérimentation réussie auprès d'assistantes maternelles, la commune de **Port-la Nouvelle** a même transformé l'essai et **acheté des vélos cargo** en 2023 pour pérenniser le dispositif sur son territoire.

En créant des événements

En 2023, le Grand Narbonne a réalisé **deux actions de communication** majeures pour promouvoir le vélo auprès de la population : **La fête du vélo** et **Cyclistes brillez**.

La **fête du vélo** a été organisée pour la 1^{re} fois le samedi 23 septembre sur le cours Mirabeau à Narbonne. Tout au long de la journée, des **animations** étaient proposées aux visiteurs pour mettre en avant la **pratique du vélo sportive**, du **quotidien ou de loisirs** et les **services associés**. Les stands proposés étaient variés et animés par des démonstrations de BMX freestyle.

L'action **Cyclistes brillez** a été organisée en novembre 2023 de 18h à 20h30. L'objectif de cette **balade lumineuse** était de **sensibiliser** les cyclistes sur les **équipements nécessaires** pour être vus et éclairés lorsque la luminosité est faible. Ainsi, une trentaine de personnes a participé à cette balade sur les voies cyclables de Narbonne. Du matériel lumineux comme des kits d'éclairage ou des gilets réfléchissants ont été distribués.

Pour favoriser le développement de la pratique du vélo, le Grand Narbonne a participé pour la première fois au **challenge national « Mai à vélo »**, une opération initiée par le ministère



de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministère des Sports.

Ce challenge **s'adressait à tous les habitants de l'agglomération** qui souhaitent rouler sous les couleurs du Grand Narbonne du 1^{er} au 31 mai 2023. Pour participer à ce défi, il suffisait de télécharger une application gratuite qui enregistre les kilomètres parcourus lors de chaque sortie du mois de mai. Un compteur d'activité permet de connaître en temps réel le nombre de kilomètres parcourus par la communauté du Grand Narbonne sur la période et de comparer ses performances avec d'autres collectivités. Pour le challenge 2023, la communauté s'est classée 106^e avec **plus de 16 000 km** parcourus dans le mois.

En poursuivant les aménagements

Les **travaux de la voie verte** entre **Leucate Village et la gare de la Franqui** sont terminés et proposent 1600 m de piste sécurisée en surplomb de l'étang avec une vue magnifique sur les Corbières. Le Grand Narbonne a bénéficié d'un cofinancement de l'État, de la Région et du département de l'Aude pour ce projet à 800 000 €.

Le Grand Narbonne a poursuivi **l'aménagement de la zone d'activités Plaisance**, en facilitant l'accessibilité mobilités actives depuis et vers le centre-ville, grâce à la réalisation d'une nouvelle rampe entre la rue du Rec de Veyret et le chemin des fours à chaux. Les travaux seront finalisés en 2024.

Cyclistes, brillez!
Venez avec vos lumières ✨

Mardi 21 novembre
Vélo parade
du Grand Narbonne

départ devant la Médiathèque à Narbonne

Pour t'inscrire scanne le QR Code
30 places max
Cadeaux offerts aux participants **à 18h**

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION du 1^{er} novembre au 15 décembre 2023

Logos: FUB, GOVERNEMENT, SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE, Grand NARBONNE



Participez au challenge national
MAI à vélo × **geovelo**
sous les couleurs du
GRAND NARBONNE
et faites
GRIMPER LE COMPTEUR
de kilomètres !

ÉDITION 2023

6. AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR



Le Grand Narbonne agit en faveur de la qualité de l'air. En 2019, la loi d'orientations sur les mobilités a renforcé l'obligation de disposer

dans le PCAET d'un plan d'actions renforcé en faveur d'une diminution des polluants atmosphériques afin d'atteindre les objectifs biennaux à compter de 2022.

Le Grand Narbonne a passé une convention avec ATMO Occitanie en matière de **surveillance de la qualité de l'air**. Cette évaluation de la qualité de l'air est réalisée à partir d'un réseau fixe composé de **sept sites** dont une station de mesure automatique qui mesure la qualité de l'air en continu. De plus, la zone industrielle de Malvézi fait l'objet d'un suivi spécifique et renforcé. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont estimées par l'observatoire.

L'objectif est une baisse de -18 % à horizon 2030 et -4 % en 2021 par rapport à 2014 avec respectivement des émissions de 770 130 T éq CO₂ et 905 060 T éq CO₂.

Le dernier rapport fourni en octobre 2023 par ATMO analyse les données chiffrées de 2020.

L'un des effets notables lié au confinement a été une **baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 6 % par rapport à 2019**, ce qui représente une baisse de 16 % par rapport à 2008.

Le principal contributeur est le secteur industriel avec 46 % des émissions tandis que le transport est responsable de 40 % des gaz émis.

Dans le détail, le trafic routier est le premier secteur à enjeu concernant les émissions d'oxyde d'azote (Nox) (51 %), notamment marqué par la présence des autoroutes A9 et A61 qui traversent le territoire et dont le Grand Narbonne ne peut agir directement sur une diminution du trafic.

Rappelons la présence des trois capteurs de pollen installés depuis 2022 à Narbonne, Port-la Nouvelle et Coursan pour aider les personnes allergiques à mieux anticiper ces épisodes.

Les données sont disponibles via l'application gratuite Live pollen :

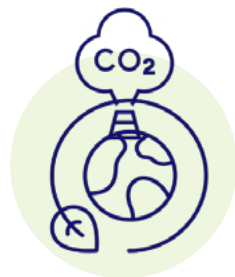
Moyenne mensuelle de connexions :

Narbonne : 340

Port-La-Nouvelle : 140

Coursan : 137

OBJECTIF



- **Une baisse des émissions de gaz à effet de serre de -18 %/2014 d'ici 2030**

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES NATURELLES

1. FAVORISER LA BIODIVERSITÉ ET PRÉSERVER LES PAYSAGES



Le SCoT contribue à ces objectifs en définissant une stratégie pour assurer la préservation

des espaces naturels nécessaires à la biodiversité (protection des réservoirs de biodiversité et de leur fonctionnalité, protection adaptée des boisements, mise en réseau des réservoirs par des corridors écologiques) et la préservation et mise en valeur des paysages méditerranéens de la Narbonnaise.

Dans le cadre de ses politiques d'aménagement, le Grand Narbonne encourage la biodiversité (désimperméabilisation des sols, végétalisation des centres anciens...) et la création de nouveaux espaces verts.

Le Grand Narbonne poursuit son accompagnement des communes et a financé **deux missions de végétalisation** de rues et places de cœur de village, à Bages et Moussan. Ce type de mission sera poursuivi sur la période 2024-2026, à raison de deux communes accompagnées par an sur cette thématique.

La loi climat et résilience prévoit une diminution par deux du rythme d'artificialisation des sols sur la période 2021-2030 avant un **objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2050**. Pour satisfaire ces objectifs, le Grand Narbonne a développé un **outil d'observation de l'occupation des sols** à l'échelle des 37 communes. Cet outil permet aux élus de constater la consommation sur les années précédentes et de faciliter la prise de décision lors de l'élaboration ou l'évolution de leurs documents d'urbanisme.

SCoT de la Narbonnaise

ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEISSET MONTREDON MOUSSAN NARBONNE NEVIAN OUVILLAN PEYRIAC-DE-MER PORTEL-DES-CORBIÈRES PORT-LA-NOUVELLE POUZOLS-MINERVOIS RAISSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLELES D'AUDE SALLES D'AUDE SIGÉAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAIGNE VINASSAN

Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Narbonne



2. PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU



La ressource en eau présente un enjeu majeur pour le territoire. Le défi devient désormais double, portant à la fois sur la qualité de l'eau et la gestion raisonnée de la quantité d'eau disponible qui reste limitée.

En agissant sur la qualité de l'eau

L'année 2023 a permis d'**élaborer et déposer un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** proposant des **mesures de changement de pratiques agricoles**, plus vertueuses en termes d'intrants (pesticides notamment). La réponse des financeurs est attendue pour janvier 2024.

Les mesures seront accessibles aux exploitants agricoles volontaires et présents sur le territoire des aires d'alimentation des captages prioritaires (SDAGE ou Grenelle) ainsi que sur le territoire de structure(s) agricole(s) ayant une démarche spécifique sur l'enjeu eau.

Le Grand Narbonne a poursuivi le travail de rédaction du cahier des charges du schéma directeur « Adduction du Grand Narbonne », dont le lancement est programmé en 2024.

En améliorant la gestion quantitative

Fort de l'expérience réussie avec le programme IRRI-ALT'EAU de réutilisation des eaux traitées (REUT) en sortie de station d'épuration de Narbonne Plage pour irriguer des vignes, le service de l'eau poursuit le travail sur des opportunités de valorisation de l'eau :

Usage agricole :

Seconde année d'irrigation via le REUT de Narbonne Plage (environ 30 ha et 35 000 m³ en 2023)

- Poursuite des études sur la mise en place de la REUT sur la station d'épuration de La Franqui afin d'irriguer potentiellement à minima 30 ha de vignes.

Usage urbain :

Dépôt d'un dossier de **demande d'autorisation pour l'arrosage des espaces verts** (arbres des nouvelles plantations uniquement) avant l'été 2023, via la **station d'épuration** de Narbonne Ville. Reprise du dossier en cours afin de répondre plus précisément à la réglementation et d'ajouter d'autres usages urbains (lavage voirie, arrosage stade...). Le but étant à terme de **réutiliser** environ **40 000 m³/an** (besoins actuels de ces usages).

Usage industriel :

Poursuite de l'**étude sur la réutilisation des eaux usées de la STEP de Port-la Nouvelle**, en vue d'alimenter en eau le process de **production d'hydrogène vert** (porté par la société Qair). Cette réutilisation permettrait d'éviter, au maximum, un besoin de 200 000 m³/an d'eau potable.

En poursuivant les actions de sensibilisation

Le Grand Narbonne poursuit ses animations auprès des scolaires afin de les sensibiliser au cycle de l'eau et aux économies d'eaux. **Des animations ont été menées dans 30 classes en 2023.**

3. GÉRER ET VALORISER LES DÉCHETS

Adoption du PDPLDMA

Face à la diversité et l'augmentation générales des quantités de déchets que les collectivités sont amenées à traiter et dans un contexte de prise de conscience croissante de la cause environnementale, le cadre législatif et réglementaire européen et national s'est renforcé afin de limiter la production des déchets et favoriser leur valorisation.

En ce sens, l'agglomération s'est dotée d'un **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDPMA)** définissant des objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Les principaux axes sont :

Axe 1

ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS ET DES DÉCHETS VERTS

Action 1.1 - Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages en agissant sur les composteurs individuels, le lombricomposteurs ou la mise à disposition de poules.

Action 1.2 - Développer le compostage partagé et le compostage en établissement grâce aux composteurs collectifs, aux composteurs en établissements publics et à la collecte des bio déchets des professionnels.

Axe 2

AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

Action 2.1 – Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation, en ciblant dans un premier temps la filière textile, linge de maison et chaussures.

Action 2.2 – Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées, notamment par la convention avec l'association IDEAL.

Axe 3

METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE à minima via le dispositif stop pub.

Axe 4

SENSIBILISER LES ACTEURS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS en agissant sur l'accompagnement et l'éco-exemplarité en interne mais aussi avec des actions de promotion de la prévention en externe.

Axe 5

AUGMENTER LES TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS en agissant sur la valorisation des encombrants de déchèteries, la mise en place de la filière Éco mobilier et l'augmentation du tri sélectif.

Réduction des bio-déchets

À compter du 1^{er} janvier 2024, la loi anti-gaspillage de 2020 prévoit la généralisation du tri des biodéchets à la source. Ainsi, les collectivités doivent mettre à la disposition des habitants une solution pour le tri de ces déchets qui représentent de 25 à 30 % du poids de la poubelle grise. Cette mesure a pour objectif de renforcer la prévention des déchets et la réduction de leur enfouissement.

L'année 2023 a donc permis de préparer ce changement de comportement attendu des citoyens.

Une étude a permis de définir que sur les 53 000 tonnes d'ordures ménagères collectées par an à l'échelle du territoire, **3 900 tonnes de biodéchets** pourraient, à terme, être **écartées de l'enfouissement** et valorisées en compost. Pionnier en la matière, le Grand Narbonne a choisi d'**intensifier le compostage individuel et collectif** en apport volontaire.

Afin d'apporter une solution de tri des biodéchets adaptée au territoire et équilibrée d'un point de vue financier, le Grand Narbonne a mis en place un dispositif qui allie le déploiement progressif des composteurs collectifs sur le territoire et le renforcement de la vente de composteurs individuels. Au travail pédagogique mené par les ambassadeurs du tri, s'ajoutent désormais deux maîtres composteurs qui vont sillonner le territoire afin de diffuser les bons gestes à avoir pour un compost réussi. Par ailleurs, l'agglomération **étudie une solution de traitement industriel** des biodéchets sur le territoire.

Réduire les déchets abandonnés dans la nature

Organisation chaque année du World clean up day – Accompagnement des communes par la fourniture du matériel, d'objets promotionnels destinés à un quiz et de supports de communication dédiés à l'évènement.

En 2023, 14 communes se sont impliquées pour cet événement qui a réuni plus de 300 participants, collectant 4 000kg de déchets abandonnés dans la nature.



En
2023

AMBASSADEURS DU TRI



7714 personnes sensibilisées à la réduction des déchets, au tri et au compost



COMPOSTEURS COLLECTIFS

**20 nouveaux composteurs installés
20 référents de sites formés**

LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS, L'ÉPANDUISSEMENT DE TOUS

1. FAVORISER UN ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

À l'occasion du Salon du livre

Le service culture poursuit son engagement en faveur d'un événement écoresponsable.

Écoresponsabilité de l'évènement :

- hébergement des auteurs à proximité immédiate (déplacements à pieds sur l'évènement) et le train est privilégié pour leur venue,
- gobelets réutilisables,
- eau pour les débats : bouteilles en verre,
- café bio et commerce équitable, boissons et produits locaux pour le catering des auteurs et intervenants
- sacs en papier fourni pour les ventes
- gestion des déchets et tri sélectif : information des exposants, du public avec installation de poubelles de tri sur l'ensemble du site du salon, augmentation des rotations de camions de collecte,
- pour les déplacements des publics, les transports en commun sont encouragés avec les navettes citadine notamment, incitation accès en train avec tarif promotionnel en partenariat avec Lio Occitanie et la SNCF.

Comme chaque année, le salon du livre sélectionne des ouvrages qui sensibilisent le public aux questions liées à l'écologie, à l'avenir de notre planète, à la biodiversité, à la pollution... dans plusieurs catégories : roman, jeunesse, BD...



- Animation et/ ou table ronde sur les questions environnementales : programmation d'une balade guidée en ville à la découverte des plantes sauvages comestibles avec le botaniste Thibaut Suisse.
- Mise à disposition d'un stand pour un éditeur engagé sur la thématique environnementale : les écologistes de l'Euzière qui éditent des documents naturalistes et pédagogiques. À travers la médiation scientifique, autour des valeurs de l'Éducation à l'Environnement, ils souhaitent sensibiliser tous les publics, diffuser la culture scientifique et faire réfléchir avec raison aux choix de société.

Les actions portées par les services de la Médiathèque

L'année 2023 est marquée par la fermeture temporaire de la Médiathèque à compter du mois de septembre le temps de travaux. Durant cet intermède, une bibliothèque éphémère est ouverte à l'angle du Palais des sports et du travail.

En 2023, la Médiathèque du Grand Narbonne a poursuivi son implication dans la thématique développement durable avec notamment :

- Une **veille documentaire sur les thématiques nature, écologie et développement durable** appliquées au monde des bibliothèques
- Une **vigilance sur les gestes écoresponsables au quotidien**
- La prise en compte des **problématiques environnementales dans le cadre du projet de réaménagement**
- **L'achat d'un vélo cargo à assistance électrique** pour effectuer des trajets entre la bibliothèque éphémère et le stock
- **Une dizaine de navettes quotidiennes « piétonnes »** entre la bibliothèque éphémère et la Médiathèque (tout se fait à pied jamais en voiture)
- **Écoresponsabilité des événements** (réduction des déchets plastiques : suppression des gobelets et bouteilles en plastique à usage unique, utilisation de carafes d'eau et de gobelets réutilisables ou en carton recyclable ; tri des déchets)

Et pour la politique documentaire

- **L'enrichissement du fonds documentaire thématique « écologie/DD »** : documentaires, acquisitions de jeux de société sur le sujet, soutien à l'édition en région spécialisée dans les questions « nature » : Plume de Carotte,

A2MIMO, Biotope...., développement de nouveaux genres littéraires comme « la climate fiction »

- Au service des collectivités : **création d'un nouveau fonds thématique « L'éducation au développement durable » à destination des collectivités et associations**

Enfin sur la programmation 2023, de nombreuses actions ont porté sur l'environnement, le développement durable et les problématiques environnementales :

- L'offre aux communes grâce au **catalogue ItinErrances** qui propose des livres sur la thématique Nature et Écologie, des expositions participant à la connaissance et une sensibilisation à notre environnement (Les Routes d'eau du Narbonnais : canal du Midi, canal de Jonction, canal de la Robine, L'olivier et l'huile d'olive, Jardiner naturellement) , mais aussi un jeu avec pour objectif de sensibiliser à la question de la protection de la nature (L'écologie). Dans le cadre de la Fête du conte aussi, des spectacles tendent également à cette ouverture sur les problématiques environnementales.
- Les équipes de la Médiathèque du Grand Narbonne assurent également des **ateliers multimédia sur l'écologie numérique** et un atelier animation lecture + atelier créatif sur l'écologie pour les enfants (en janvier à Armissan).
- En partenariat avec le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, les agents de la Médiathèque ont organisé **trois ateliers du Parc** :
 - Atelier du jouet nature – Fabriquer des jouets à partir de végétaux avec Mickaël Falguera (association Je vous emmène)
 - Médiathèque du Grand Narbonne

- Balade ethnobotanique avec Laurie Beaufils (association Herba venti) – Médiathèque de Leucate
- « La mer monte ! » Atelier interactif et ludique pour comprendre les impacts du changement climatique sur notre littoral avec l'élévation du niveau de la mer avec Delphine Bruyère-Heinrich (association C'est ma nature)

Mais aussi :

- Programme de **sensibilisation à lutte contre les incendies de forêt** au mois de juin à travers des expositions, rencontres, projection
- Une projection le 16 août : *Un nouveau jour sur terre*, film documentaire de Peter Webber et Richard Dale, Fan Lixin, 2017.
- Une exposition multimédia « Les arbres remarquables », bibliothèque éphémère
- Fête de la science 2023 : « Les énergies renouvelables » par Serge Rochain, ingénieur informaticien.



La Tempora

Depuis plusieurs années, le Grand Narbonne organise un festival itinérant gratuit : la Tempora . Afin d'être cohérent avec diverses politiques menées par l'agglomération, le festival est engagé dans une démarche vertueuse afin de réduire son empreinte carbone.

Ainsi, le volet développement durable est bien pris en compte sur la partie logistique : équipement LED pour maîtriser les consommations et allonger la durée de vie, réduction des plastiques, gourdes réutilisables, eau du robinet, vaisselle réutilisable voire compostable, tri sélectif, recherche systématique de produits locaux issus de circuits courts (producteurs locaux, cavistes, brasseurs...). Mais l'évolution des habitudes porte aussi désormais sur les associations et foodtrucks participant à l'événement. Elles doivent ainsi optimiser la gestion de leurs déchets, utiliser des gobelets réutilisables et privilégier les productions locales. La volonté est d'enclencher une démarche vertueuse et de développer de nouvelles pratiques.

De plus, des animations ciblées sont proposées au public à certaines dates avant les concerts avec les animateurs de l'agglomération (gestion de l'eau ou tri sélectif par exemple).

La mobilité des artistes est travaillée avec les producteurs et les autres manifestations nationales et régionales afin de la rendre cohérente.

En 2023, ce sont 11 concerts qui ont pu se tenir dans différentes communes du territoire.

2. MOBILISER LE GRAND PUBLIC AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Grand Narbonne a recruté une **animatrice Plan climat** en 2019 afin d'amplifier notamment les actions de sensibilisation menées sur le territoire.

En 2023, **13 manifestations publiques** ont permis de **sensibiliser 921 personnes** :
Foire de printemps, Route d'Occitanie, stand marché, Tempora, Fête du vélo ...

Les scolaires sont également une cible pour les animations de sensibilisation. En 2023, des animations sur les énergies renouvelables, l'eau ou encore les déchets ont été dispensées. Ce sont ainsi **plus de 70 classes** qui ont profité de ces séances de sensibilisation.



Créé en septembre 2021 dans le cadre du Plan Climat Air Énergie, le réseau expérimental d'**ambassadeurs du climat** a poursuivi ses actions. Cette expérience, riche en temps de partage et valeurs humaines, a permis de **sensibiliser 1800 personnes** via la mise en place de **40 actions en 2023** :

- Création d'une exposition sur l'eau et une autre sur « le Climat et moi »
- Stand sur des marchés,
- Ciné-débats

TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Grand Narbonne est engagé aux côtés de l'Ademe dans un contrat d'objectifs territoriaux sur la période 2021-2025. Ce contrat repose sur deux piliers : le Climat Air Énergie et l'économie circulaire. Cette démarche engage la collectivité dans la transition écologique : grâce aux référentiels suivis, l'Ademe guide l'élaboration d'un plan d'actions, débloque des financements et évalue la progression de la collectivité.

Le label économie circulaire est un outil de promotion des territoires engagés dans la transition sur les ressources. Le référentiel est structuré autour de 5 axes de progression :



En mars 2023, une première étoile est venue récompenser l'engagement de l'agglomération du Grand Narbonne en matière d'économie circulaire. À l'issue de l'audit de contrôle, le score établi à partir de critères factuels, réunis autour des 5 axes, est évalué à 30,2 %.

En ce qui concerne la **stratégie globale de la politique économie circulaire et son inscription dans le territoire (axe1)**, l'auditrice a valorisé l'engagement dans la démarche (définition d'un budget dédié, recrutement d'une chargée de mission à temps plein sur le sujet) et l'implication des services, ainsi qu'une démarche corrélée dès le démarrage avec le plan Climat Air Énergie, renforcé par une gouvernance commune entre ces deux programmes. De surcroît, de **nombreuses actions** sont **déjà en cours** sur des ressources clés (eau, déchets, bois flottés).

Suite à l'audit, un travail de structuration et de formalisation de la stratégie et du plan d'actions a débuté.

Le développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets (axe 2) a été particulièrement valorisé lors de l'audit. En effet, outre une **réglementation suivie scrupuleusement** (le Plan local de prévention des déchets ménagers et associés – PLPDMA- a été produit, l'extension de tri a été mise en place et le tri des biodéchets a fait l'objet d'une étude), sont également déployées des

actions sur les impacts sociaux (prise en compte de la sécurité et santé au travail) et environnementaux de la collecte (dépôt sauvage et incivilités).

Pour ce qui est des **autres piliers de l'économie circulaire à déployer (axe 3)**, des filières ont déjà été étudiées (bois flotté, logistique...). Le travail s'est poursuivi pour identifier les autres filières à enjeux circulaires sur le territoire. En parallèle, les **achats publics socialement et écologiquement responsables** font l'objet d'une **stratégie d'amélioration continue** : une charte des achats publics durables a été rédigée ; des **actions de sensibilisation du tissu économique** aux achats responsables ont été organisées sur le territoire (les ateliers ont réuni à chaque fois une cinquantaine d'entreprises locales) ; une **cartographie des achats** a été instaurée et un **tableau de bord dédié** permet de suivre les achats responsables. Enfin, le Grand Narbonne s'est engagé dans la co-construction du réseau des achats responsables d'Occitanie, constitué le 5 juillet 2022 : l'EPCI fait aujourd'hui parti du **conseil d'administration du Res'Occ**. Cette stratégie est au service des entreprises du territoire.

L'axe 4, relatif aux outils financiers du changement de comportement met en valeur la parfaite connaissance des coûts liés à la collecte, aux traitements des flux. Il est à noter également la mise en œuvre du **budget vert** à l'échelle de l'agglomération cette année : le budget **Cap Climat**. Il s'agit d'une évaluation environnementale de l'ensemble des budgets présentés au vote pour l'année 2024. Cela permet d'accentuer la **cohérence entre budget et atteinte des objectifs environnementaux**, de nourrir le moment clé du vote du budget d'éléments de visualisation rapide des enjeux environnementaux et d'**inciter les propositions de crédits et les arbitrages en faveur des enjeux environnementaux**. Pour cela, a été mis en place un Cotech et un Copil qui ont défini un périmètre d'analyse et ont déterminé une méthode d'analyse des dépenses basée sur la méthode

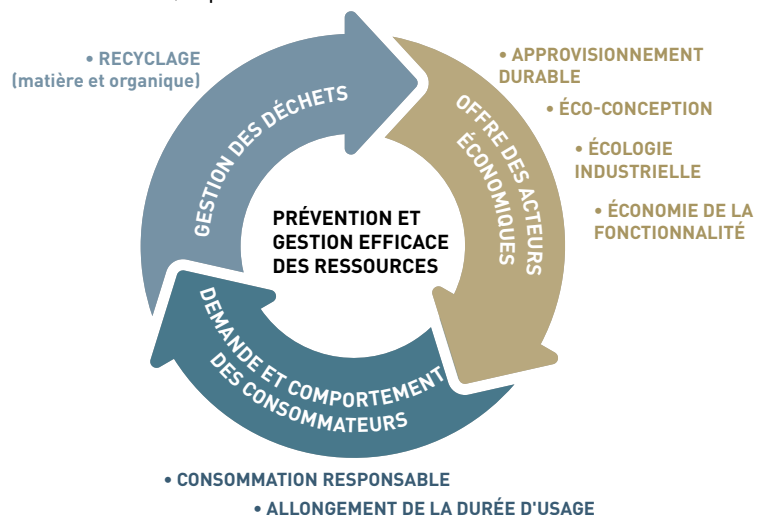
I4CE. Le Cotech a retenu cinq critères d'analyse : l'action ou l'investissement en question est-il **très favorable, favorable, neutre ou défavorable pour notre bilan carbone**. La préparation budgétaire 2024 a été établie en fonction de ces critères et l'exécution budgétaire le sera également.

Pour finir, en matière de **coopération et d'engagement (axe 5)**, le Grand Narbonne et ses partenaires (tels que l'association IDEAL) portent des actions vers le grand public. Par ailleurs, l'élaboration du PLPDMA a structuré les actions qui vont renforcer la dynamique dans le cadre de leurs déploiements. Des **partenariats** se tissent peu à peu avec d'autres EPCI, ce qui vient enrichir le partage d'expériences dans un domaine novateur tel que l'économie circulaire. Enfin, une **démarche exemplaire de type RSO** (responsabilité sociétale des organisations) a été menée avec un **club sportif** ; un accompagnement des associations sportives du territoire vers plus d'écoresponsabilité est projeté, s'inspirant de cette initiative test. La démarche vise ainsi à fédérer les acteurs agissant sur ces thématiques afin de mieux connaître leurs besoins et être plus efficaces.

L'audit ECI et ses résultats ont créé une dynamique nouvelle sur le sujet de l'économie circulaire entre les élus et les services.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3 domaines, 7 piliers



LE GRAND NARBONNE
Communauté d'agglomération
12 bd Frédéric Mistral
CS 50 100
11 785 Narbonne CEDEX
Tél. : 04 68 58 14 58
www.legrandnarbonne.com

